



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1117

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Augmentation de l'autorisation de programme globale 2009 logement social - Affectation du disponible et diminution de l'autorisation de programme globale 2009 réserves foncières

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1117**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Augmentation de l'autorisation de programme globale 2009 logement social - Affectation du disponible et diminution de l'autorisation de programme globale 2009 réserves foncières**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les autorisations de programme globalisées (APG) destinées à l'action foncière sont des enveloppes annuelles qui permettent de capter des opportunités par négociation amiable et surtout par préemption qu'on ne peut pas connaître à l'avance.

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) consacre 100 M€ pour chacune des deux lignes affectées aux réserves foncières et logement social, ce qui peut s'avérer insuffisant en cours d'année en fonction du dynamisme du marché immobilier.

Si c'est le cas, le principe d'un ré-abondement en fonction des recettes foncières réalisées (équivalent du surplus entre prévu et réalisé constaté l'année N -1) est admis.

En 2009, les autorisations de programme individualisées (API) foncières ont été abondées pour 15 M€ chacune.

- pour les réserves foncières :

. les opportunités en secteurs projets urbains ou sites économiques s'élèvent à 14 M€ et le marché a été moins actif qu'en 2008 et aucune déclaration d'intention d'aliéner (DIA) intéressante n'est en cours d'instruction,

. l'enveloppe 2009 ne devrait pas être consommée intégralement et dégagerait un montant disponible de 1 M€,

. les recettes 2008 sur le plan de cession font ressortir un surplus réalisé de 4,1 M€.

- pour le logement social :

. les opportunités pour le logement social s'élèvent à 23 M€ (au 1er octobre 2009),

. les recettes 2008 sur les baux emphytéotiques font ressortir un surplus réalisé de 8,7 M€,

. le plan de relance (avance sur fonds de compensation pour la TVA -FCTVA-) a consacré 7,5 M€ au foncier logement social.

En effet, par délibération n° 2009-0746 en date du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a révisé les autorisations de programme au titre de l'année 2009 pour tenir compte du plan de relance gouvernemental à hauteur de 26 M€.

Dans cette enveloppe a été prévu 2,5 M€ pour le foncier, et il était également prévu un complément de 10 M€ pour l'action promouvoir une politique du logement équilibrée dont 5 M€ sont consacrés à l'action foncière.

Ces deux montants, soit 7,5 M€ du plan de relance, sont affectés à l'action foncière pour le logement social.

Le disponible de 1 M€ de l'API 2009 : réserves foncières, pourrait être affecté aussi au logement social.

Le complément du plan de relance et du disponible 2009 : réserves foncières, porte l'API foncier logement social à 23,5 M€.

Ce montant est encore insuffisant pour capter les opportunités de préemption à venir estimées à environ 5 M€.

Il est donc proposé au Conseil d'augmenter l'API 2009 : logement social, de 5 M€ au titre du surplus de recettes encaissées en 2008 (surplus qui s'élève à 12 M€).

Pour mettre en œuvre ce principe du ré-abondement en anticipation des engagements à prendre, un comité d'examen d'avancement des deux lignes d'APG sera mis en place en 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - **Approuve** au titre du budget 2009 :

a) - l'augmentation de l'autorisation de programme individualisée de l'opération n° 1760 : logement social, de 12,5 M€ en dépenses détaillée comme suit :

- . affectation du plan de relance : 7,5 M€,
- . augmentation compte tenu des recettes 2008 : 5 M€,

b) - l'affectation du disponible de l'autorisation de programme individualisée de l'opération n° 1754 : réserve foncière à l'autorisation de programme individualisée de l'opération n° 1760 : logement social : 1 M€, ce qui porte le montant global de l'opération n° 1760 : logement social, à 28,5 M€.

c) - La diminution de l'opération n° 1754 : réserves foncières, de 1 M€ pour la porter à 14 M€.

2° - **Décide** :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B 2-promouvoir une politique du logement équilibrée sur l'opération n° 1760 : logement social 2009 individualisée le 12 janvier 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 13,5 M€ en dépenses. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée n° 1760 est donc porté à 28,5 M€ en dépenses.

b) - la diminution de 1 M€ de l'autorisation de programme individualisée n° 1754 : réserves foncières 2009. Ce montant de 1 M€ est affecté à l'autorisation de programme individualisée de l'opération n° 1760 : logement social 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée n° 1754 est donc porté à 14 M€ en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.